SEANCE DU 26 JANVIER 2009

DIRECTION DES AFFAIRES SOCIALES

L'AN DEUX MILLE NEUF, le LUNDI VINGT-SIX JANVIER, à VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST REUNI, à l'HOTEL DE VILLE, SOUS LA PRÉSIDENCE DE Monsieur le Docteur Eric MACÉ, MAIRE.

Etaient présents :

M. le Dr Eric MACÉ - MAIRE -

Mme JOSSEAUME, M. TURBAN, Mme CHIVARD, M. RUAU, Mme RUL, M. VÉRON – Maire-Adjoints -

MM. LENGLINÉ, BARTHE, ZAMARA, Mme HERBINIERE, M. PRINTEMPS, Mme COTTEREAU, M. DENOYER, Mme TARDIF-BARBÉ, M. DUBOST, Mmes CALDIER, DEVER, DECOUVELAERE, BOUQUEREL, M. DELASALLE, Mmes LEBAILLY, LECONTE, MM. TROCHERIE, MAUNOURY – Conseillers Municipaux.

Etaient absents avec motif connu et valablement excusés :

Mme GALLON (qui avait donné pouvoir au Dr E. MACÉ), M. COLLIN (qui avait donné pouvoir à M. Y. TURBAN),

M. SAUVAGE,

Mme FOUCHER (qui avait donné pouvoir à Mme E. JOSSEAUME).

DECORATIONS DE NOEL

Au travers de différents prix, la Municipalité, comme l'année passée, a souhaité encourager les Habitants à décorer leur lieu de résidence pendant la période des fêtes de fin d'année.

Cette année, le Jury, composé de Membres du Conseil Municipal des Jeunes, de Mme Elisabeth JOSSEAUME, Premier Maire-Adjoint, de Mme Maryvonne CHIVARD, Maire-Adjoint, Mme Michèle DEVER, Conseillère Municipale et de Mme Yasmina LECONTE, Conseillère Municipale, a souhaité encourager plus particulièrement les décorations non lumineuses afin de favoriser les économies d'énergie.

Le Jury a circulé dans les quartiers de la Ville, du 13 décembre 2008 au 5 janvier 2009.

Cette année, les prix ont la forme de bons d'achats valables chez les Commerçants de FALAISE adhérents à l'U.C.I.A., à l'exception de la catégorie « commerce » qui bénéficiera de livres. Les Membres du Jury proposent au Conseil Municipal d'attribuer les prix 2008 suivants :

Catégorie : Maison

1er prix:

M. BRUNET Jean-Marie 43 rue des Drakkars 50,00 €

2^{ème} prix :

M. MARESCOT Jean-Claude 6 route d'Ecouché 40,00 €

3^{ème} prix:

M. BLAIS André 69 rue des Drakkars 30,00 €

Catégorie : Appartement

1er prix:

M. PRESTAVOINE Denis 2 rue de la Caserne 50,00 €

Catégorie : Commerce

1^{er} prix ex aequo :

AU PATIN BOMBOU 13 rue Trinité

PASSION BEAUTE 5 – 7 rue de la Pelleterie

Catégorie spéciale : prix de la solidarité et du développement durable

La résidence située au 8 rue de Bad-Neustadt a remporté l'année passée le 1^{er} prix de la catégorie « immeuble ». Bien que le règlement stipule que les gagnants d'une année passée ne peuvent obtenir de prix l'année suivante, le Jury a souhaité récompenser les Habitants au titre d'un prix spécial « solidarité et développement durable », compte tenu de l'effort collectif des résidents et du respect de l'environnement des décorations.

1er prix:

M.	BASSET	8 rue Bad-Neustadt	30,00 €
M.	GUYET	8 rue Bad-Neustadt	30,00 €
M.	BAHI	8 rue Bad-Neustadt	30,00 €
Μ.	POTIER DE COURCY	8 rue Bad-Neustadt	30,00 €

Le montant total des prix s'élève à 290 €.

Monsieur le Maire propose donc d'attribuer les prix conformément à l'avis du Jury. Monsieur le Maire précise que tous les Candidats seront conviés à l'Hôtel de Ville *le SAMEDI 28 FEVRIER 2009 à 11 H 00* pour la remise des prix, et invite l'ensemble des Conseillers Municipaux à cette occasion.

Tous les participants bénéficieront de deux entrées gratuites pour visiter le Château Guillaume-le-Conquérant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- à l'unanimité -

Le rapport de Monsieur le Maire entendu, Et après en avoir délibéré,

ATTRIBUE

les PRIX des *DECORATIONS DE NOEL 2008,* tels que définis dans la liste ci-dessus.

Pour copie conforme, Pour le Maire, Le Maire-Adjoint délégué, *Mme Maryvonne CHIVARD.*

TRANSMIS A LA PREFECTURE DU CALVADOS & AFFICHE, le 30 JANVIER 2009.